

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT DU 20 NOVEMBRE 2024

Établie entre les soussignés :

LE DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Dont le siège est situé 1 avenue de la Préfecture, CS 24218, 35042 Rennes Cedex, représenté par Monsieur Jean-Luc Chenut, en qualité de Président du Conseil départemental, dûment habilité à cet effet par décision de la Commission permanente en date du 20 janvier 2025,

Ci-après désigné « le Département »,

d'une part,

Et

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC UNIVERSITÉ RENNES 2

Dont le siège est situé Place du Recteur Henri Le Moal, 35043 Rennes Cedex (N° de Siret : 193.509.379.00015) représenté par son Président Monsieur Vincent Gouëset

Ci-après désigné « l'Université Rennes 2 »,

d'autre part,

Ci-après désignés collectivement « les Parties »,

Vu la convention de partenariat concernant le projet de recherche sur les usages numériques des collégiens breilliens, signée le 20 novembre 2024 entre le Département et l'Université Rennes 2,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier les articles 2 et 5 comme suit :

Article 2 : modalités de réalisation de l'étude et de suivi

La 1^{ère} phrase est modifiée de la façon suivante :

Pour mener à bien l'étude exploratoire, l'Université Rennes 2 mobilisera une équipe scientifique en sciences de l'éducation et de la formation au sein du Centre de Recherche sur l'Éducation, les Apprentissages et la Didactique (enseignants-chercheurs et ingénieurs) sous la responsabilité scientifique du Professeur Pascal Plantard.

Article 5 concernant les modalités de financement

La 2^{ème} phrase est modifiée de la façon suivante :

Cette participation sera versée en une fois, sur la base d'une attestation du démarrage effectif des travaux qui interviendra au plus tard le 1^{er} décembre 2024.

Article 2 : clauses de la convention initiale

Toutes les autres clauses de la convention non modifiées par le présent avenant restent maintenues et demeurent applicables.

Fait à Rennes, en deux exemplaires originaux, le

Le Président de L'université Rennes 2

Le Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

Monsieur Vincent Gouëset

Monsieur Jean-Luc Chenut